

Avis d'appel public à la concurrence

Département de publication : 58
Annonce No **12-12104**
Services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Communauté de Communes Loire et Nohain
Monsieur le Président
2 rue Chollet - BP 70
58203 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX
Tél. : 03-86-28-92-92
Télécopieur : 03-86-28-92-93

Courriel : contact@ccln.fr

Adresse internet : <http://www.cc-loire-nohain.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marches.e-bourgogne.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58).

Catégorie de services : 27.

CPV - Objet principal : 79713000

Objets supplémentaires : 79714000.

Lieu d'exécution : lieu-dit "Les Augerons", 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

Code NUTS : FR262.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Le marché a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes accorde au titulaire la gestion de l'aire d'accueil, l'entretien et la perception des redevances dues par les usagers pour 25 emplacements.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : au sens européen, c'est-à-dire avenants, prestations complémentaires ou prestations similaires : la collectivité s'autorise à passer des avenants ou des marchés complémentaires en cas de nécessité.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 29 mars 2012.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le paiement sera effectué, après le service fait, par mandat administratif suivi d'un virement bancaire, dans le délai fixé par la réglementation en vigueur, à réception de la facture.

La prestation sera rémunérée par application d'un prix global et forfaitaire.

Le prix est ferme la première année, il est révisable en cas de reconduction du marché.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés.

Situation juridique - références requises : pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, tout candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

- lettre de candidature (imprimé Dc1 ou document équivalent),

- le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, y compris en cas de groupement, la nature de ce dernier et les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants.

Capacité économique et financière - références requises : - Déclaration du candidat (imprimé Dc2 ou document équivalent),

- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : - Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : un mémoire technique précisant notamment les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché conformément aux prescriptions du cahier des charges;

- Autres renseignements demandés : un devis détaillé.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- montant annuel de la prestation (70 points);

- valeur technique (30 points).

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 16 février 2012, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : MAPAGESTIONAAGV0112.

Renseignements complémentaires : le marché est conclu pour une durée de 12 mois.

Il pourra être renouvelé deux fois pour une durée identique, soit une durée globale de trois ans maximum.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Ils sont remis gratuitement sur demande écrite adressée à la Communauté de Communes. Le dossier est également téléchargeable sur la plate-forme régionale de dématérialisation des marchés publics e-bourgogne à l'adresse suivante : <https://marches.e-bourgogne.fr>.

Date limite d'obtention : 16 février 2012, à 12 heures.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- Sous format papier, les offres devront parvenir sous pli cacheté. Elles seront expédiées par lettre recommandée avec avis de réception ou remises contre récépissé, au siège de la Communauté de Communes.

- par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marches.e-bourgogne.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif

22 rue d'assas - B.P. 61616

21019 Dijon Cedex

Tél. : 03-80-73-91-00

Télécopieur : 03-80-73-39-89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet : <http://sagace.juradm.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable

184 rue Duguesclin

69433 Lyon Cedex

Tél. : 04-78-14-10-10

Télécopieur : 04-78-14-10-65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse internet : <http://ta-lyon.juradm.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- d'une part, sur le fondement d'un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence applicables au présent contrat (ainsi que le représentant de l'état dans la région), saisir le président du tribunal administratif de Dijon jusqu'à la signature du contrat, sur le fondement de l'article L.551-1 du code de la justice administrative.

- d'autre part, après la signature du contrat, saisir le juge administratif d'un recours de plein contentieux et/ou d'une demande de suspension dans le cadre de l'article L.521-1 du code de la justice administrative, dans un délai de deux (2) mois après publication de l'avis d'attribution.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 janvier 2012.